



Les conditions de travail en partie responsables des absences

Actualité législative publié le 13/02/2013, vu 1247 fois, Auteur : [Juritravail](#)

La DARES a publié le 12 février une étude sur l'impact des conditions de travail des salariés sur leurs absences pour maladie. Elle a conclu au **rôle important des conditions de travail sur l'absentéisme**.

L'enquête a été réalisée sur une période de 8 années, de 2003 à 2011. Sur cette période, au cours d'une semaine de référence, 3,6% des salariés ont été absent de leur travail au moins une heure pour des raisons de santé ou pour la garde d'un enfant malade.

La probabilité pour un salarié de s'absenter pour maladie dépend de plusieurs facteurs : son âge, son sexe, la composition de son foyer, sa catégorie socio-professionnelle et le secteur d'activité dans lequel il travaille.

A titre d'exemple, le taux d'absentéisme pour raison médicale est de 2,9% chez les 20-24 ans, alors qu'il est de 5,4% chez les 55-59 ans.

L'étude révèle que **le taux d'absentéisme est plus élevé lorsque le salarié a un emploi stable** – lorsqu'il est en CDI avec plus d'un an d'ancienneté ou lorsqu'il s'agit d'un fonctionnaire- . A contrario, les titulaires d'un CDI nouvellement embauchés ou les salariés qui ont un contrat précaire (comme le CDD), sont moins souvent absents.

Elle met également en évidence l'impact des conditions de travail sur l'absentéisme des salariés : **plus un salarié est exposé à des contraintes physiques et psychosociales, plus il sera absent**. C'est peut-être la raison pour laquelle le taux d'absentéisme est plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres – respectivement 4,5% contre 1,6% - et dans le secteur de la construction que dans les arts et spectacles – respectivement 4% contre 2,8%.

Les contraintes physiques s'entendent notamment comme :

- l'exposition à la poussière et aux produits dangereux ;
- le port de charges lourdes ;

- les postures pénibles.

Les contraintes psychosociales représentent, quant à elles :

- les risques d'agression physique ou verbale au travail ;
- l'obligation d'aller vite pour réaliser son travail ;
- le risque d'accident du travail.

"Info-Plus" Les clés pour limiter les absences des salariés

L'étude menée par la DARES met en avant les causes de l'absentéisme pour maladie.

Afin de réduire le nombre d'absences dans son entreprise, l'employeur a tout intérêt à prendre des **mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail** de ses salariés et **réduire les contraintes physiques et psychosociales**.

Pour l'aider dans ses démarches de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail, **une [aide financière](#) peut être sollicitée par le chef d'entreprise** qui emploie moins de 250 salariés: il s'agit du **fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT)**.

Les actions concernées par l'octroi de cette subvention doivent être relatives :

- aux troubles musculosquelettiques ;
- au stress et aux risques psychosociaux ;
- au problème de maintien dans l'emploi de travailleurs vieillissants et de pénibilité ;
- à l'évaluation des risques professionnels.

Cette aide doit être demandée auprès de l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

Source : [DARES](#) *Analyses et Indicateurs*, le 12 février 2013.